



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Education ;
- VU les arrêtés du 1^{er} août 2011 et du 30 juillet 2018 relatifs à la licence
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 1 de la licence mention **SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES SPORTIVES**, au titre de l'année universitaire 2023/2024, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. GERMAIN Philippe** **Maître de conférences**

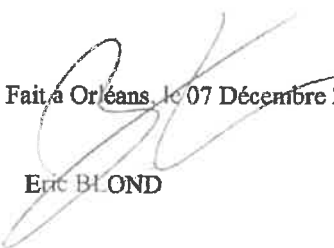
Membres du jury :

- | | |
|-------------------------------|--|
| - Mme BLANCHARD
Emmanuelle | Professeure des Universités et Praticien Hospitalier |
| - M. GRISON Benoît | Maître de conférences |
| - M. LAILLIER Joël | Maître de conférences |
| - Mme TOSTAIN Sabrina | Professeure certifiée |
| - Mme PATOUT Emmanuelle | Professeure certifiée |
| - M. JEMILI Emmanuel | Professeur certifié |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 07 Décembre 2023


Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Education ;
- VU les arrêtés du 1^{er} août 2011 et du 30 juillet 2018 relatifs à la licence
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 2 de la licence mention **SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES SPORTIVES**, au titre de l'année universitaire 2023/2024, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme. COLLOMP Katia** **Professeure des Universités**

Membres du jury :

- | | |
|----------------------------|--|
| - Mme BLANCHARD Emmanuelle | Professeure des Universités et Praticien Hospitalier |
| - M. DELALANDE Anthony | Maître de conférences |
| - Mme PILUSO Claire | Maître de conférences |
| - Mme LALO Elodie | Maître de conférences |
| - M. JEMILI Emmanuel | Professeur certifié |
| - Mme PATOUT Emmanuelle | Professeure certifiée |
| - Mme TOSTAIN Sabrina | Professeure certifiée |
| - M. SAAD Elie | Contractuel |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 07 Décembre 2023


Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Éducation ;
- VU les arrêtés du 1^{er} août 2011 et du 30 juillet 2018 relatifs à la licence
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du Semestre 4 des licences **SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES**, mention **Éducation et Motricité**, **Mention Activités Physiques Adaptées-Santé**, **Mention Management du sport – Mention Entraînement Sportif**, au titre de l'année universitaire 2023/2024, est constitué comme suit :

Président du jury :

- | | |
|-----------------------|-----------------------|
| - M. GUMARD Alexandre | Maître de conférences |
|-----------------------|-----------------------|

Membres du jury :

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------|
| - Mme SCHIANO-LOMORIELLO Sandrine | Maître de conférences |
| - M. BISSONNIER Dan | Professeur certifié |
| - M. MARCADET Aymeric | Professeur certifié |
| - Mme PATOUT Emmanuelle | Professeure certifiée |
| - M. POUPLOT Nicolas | Professeur certifié |
| - Mme TOSTAIN Sabrina | Professeure certifiée |
| - M. QUEVAL Nicolas | Professeur certifié |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 07 Décembre 2023


Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Éducation ;
- VU les arrêtés du 1^{er} août 2011 et du 30 juillet 2018 relatifs à la licence
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du Semestre 5 des licences **SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES**, mention **Éducation et Motricité**, **Mention Activités Physiques Adaptées-Santé**, **Mention Management du sport – Mention Entraînement Sportif**, au titre de l'année universitaire 2023/2024, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. PRIEUR Fabrice** Maître de conférences

Membres du jury :

- | | |
|-------------------------|--------------------------|
| - M. GUMARD Alexandre | Maître de conférences |
| - Mme LALO Elodie | Maître de conférences |
| - Mme RIETH Nathalie | Maître de conférences |
| - Mme PATOUT Emmanuelle | Professeure certifiée |
| - M. ROBERT Etienne | Professeur certifié |
| - Mme GENTY Corinne | Professeure certifiée |
| - Mme AUFFRET Aurélie | Enseignante second degré |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 07 Décembre 2023


Eric BLOND

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Éducation ;
- VU les arrêtés du 1^{er} août 2011 et du 30 juillet 2018 relatifs à la licence
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du Semestre 6 des licences **SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES**, mention Éducation et Motricité, Mention Activités Physiques Adaptées-Santé, Mention Management du sport – Mention Entraînement Sportif au titre de l'année universitaire 2023/2024, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. GUIMARD Alexandre** Maître de conférences

Membres du jury :

- | | |
|-------------------------|-----------------------|
| - Mme MIGUET Maud | Maître de conférences |
| - M. PRIEUR Fabrice | Maître de conférences |
| - Mme VILLEMAIN Aude | Maître de conférences |
| - Mme PATOUT Emmanuelle | Professeure certifiée |
| - M. POUPLLOT Nicolas | Professeur certifié |
| - Mme GENTY Corinne | Professeure certifiée |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 07 Décembre 2023


Eric BLOND



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Éducation ;
- VU les arrêtés du 1^{er} août 2011 et du 30 juillet 2018 relatifs à la licence
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance de la licence **SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES**, mention **Éducation et Motricité**, **Mention Activités Physiques Adaptées-Santé**, **Mention Management du sport – Mention Entraînement Sportif** au titre de l'année universitaire 2023/2024, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. PRIEUR Fabrice** **Maître de conférences**

Membres du jury :

- Mme SCHIANO-LOMORIELLO Sandrine **Maître de conférences**
- M. GUIMARD Alexandre **Maître de conférences**
- M. MARCADET Aymeric **Professeur certifié**
- Mme PATOUT Emmanuelle **Professeure certifiée**
- M. POUPLLOT Nicolas **Professeur certifié**
- M. QUEVAL Nicolas **Professeur certifié**
- M. ROBERT Etienne **Professeur certifié**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement de la licence **SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES**, mention **Éducation et Motricité**, Mention **Activités Physiques Adaptées-Santé**, Mention **Management du sport – Mention Entraînement Sportif**, est constitué comme suit :

- Mme PATOUT Emmanuelle	Professeure certifiée
- Mme LEFEVRES Laurence	Professeure certifiée
- M. PRIEUR Fabrice	Maître de conférences
- M. QUEVAL Nicolas	Professeur certifié
- M. GUIMARD Alexandre	Maître de conférences
- M. MARCADET Aymeric	Professeur certifié
- M. JEMILI Emmanuel	Professeur certifié
- M. POUPLOT Nicolas	Professeur certifié
- M. ROBERT Etienne	Professeur certifié
- M. ALVES Nolhan	Etudiant délégué L1
- M. MALIGNON Florian	Etudiant délégué L1
- M. ASSE Valentin	Etudiant délégué L2
- Mme ORDONEZ GOMEZ Océane	Etudiante déléguée L2
- Mme BOUNINNEAU Léna	Etudiante déléguée L2
- Mme JEAN-MARCHAIS Clarisse	Etudiante déléguée L2
- Mme HERRY Lisa	Etudiante déléguée L3
- M. THIBAUT Adrien	Etudiant délégué L3
- M. LEBALLEUR Mathis	Etudiant délégué L3
- M. DURIS Paul	Responsable des Licences
- Mme MARTINEAU Clémence	Gestionnaire scolarité L2/L3
- Mme VENIENT Margaux	Gestionnaire scolarité L1
- Mme SCHMITT Valérie	Gestionnaire scolarité Bourges
- Mme BRIARD Valérie	Secrétaire pédagogiques pôle STAPS
- M. SCHOENY Alain	Maître de conférences
- Mme SCHIANO-LOMORIELLO	Maître de conférences
- M. BISSONNIER Dan	Professeur certifié
- Mme RIETH Nathalie	Maître de conférences
- Mme LALO Elodie	Maître de conférences
- Mme GENTY Corinne	Professeure certifiée
- Mme AUFFRET Aurélie	Professeure agrégée
- M. NAVARD Romain	Professeur agrégé
- M. CHABOCHE José	Maître de conférences
- M. GERMAIN Philippe	Maître de conférences
- M. MARGUERAY Benoît	Cadre de rééducation
- Mme NEUMAN Sophie	IA-IPR-EPS
- Mme LAMBERT Isabelle	Professeure EPS
- M. PICHARD Guillaume	Responsable Régional de la Haute Performance (Bourges)
- Mme PACHECO Axelle	Vacataire responsable spécialités Fitness STAPS
- M. GHARZOULI Medhi	Responsable animation sportive et jeunesse – Mairie d'Orléans

Fait à Orléans, le 07 Décembre 2023


Eric BLOND